

Directive du Bureau du Chef de l'Information : TI 10.02	Publié : 04/2019
Chapitre : Sécurité des réseaux	Dernière révision : 01/2024
Objet : Protection pare-feu	

1 DIRECTIVE

- 1.01 Tous les réseaux du GNB doivent être conçus, configurés, mis à l'essai et mis en œuvre avec des systèmes de protection pare-feu adéquats et modernes.
- 1.02 Une protection pare-feu doit être installée sur les serveurs et les appareils informatiques fournis par le GNB qui doivent être configurés afin de réserver exclusivement le trafic réseau aux protocoles requis pour les processus fonctionnels.

2 OBJET

- 2.01 La présente directive a pour objet d'assurer la protection des systèmes et des réseaux du GNB contre les menaces.

3 PORTÉE

- 3.01 La présente directive s'applique à tous les réseaux du GNB et à tous les appareils, serveurs et appareils informatiques qui y sont connectés.

4 RESPONSABILITÉ

- 4.01 L'architecte de réseau voit à ce que la conception du réseau intègre la meilleure protection pare-feu de l'industrie à chaque point d'accès au réseau, à chaque serveur de système et à chaque système informatique personnel.
- 4.02 Soutien de la TI a les responsabilités suivantes :
- a) s'assurer que les applications pare-feu de la totalité des appareils, des serveurs du réseau et des appareils informatiques fournis par le GNB sont configurées de manière appropriée;
 - b) examiner les journaux de pare-feu pour analyser les tentatives d'intrusion reconnues et soupçonnées.

5 DÉFINITIONS

- 5.01 Un « **pare-feu** » désigne du matériel ou un logiciel informatique, ou une combinaison des deux, qui protège les ordinateurs en réseau contre les tentatives d'intrusion hostiles provenant d'un réseau public connecté, comme Internet. Une intrusion réussie pourrait compromettre la confidentialité ou l'intégrité des données ou altérer les données ou entraîner le déni de service.

6 DIRECTIVE CONNEXES

BCI TI 6.01 – Gestion de la configuration et des systèmes

BCI TI 8.02 – Sécurité des systèmes

BCI TI 10.03 – Accès à distance

BCI TI 10.06 – Protocole de transfert de fichiers (FTP)

BCI TI 10.07 – Sécurité du courrier électronique

BCI TI 10.08 – Messagerie instantanée